



MUNICIPALITE



EMBARGO jusqu'au 8 décembre 2015



Législature 2011 - 2016

Communiqué de la Municipalité N° 36

Rolle, le 24 novembre 2015

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Dans la perspective de la séance du Conseil communal du 8 décembre prochain, nous avons l'avantage de porter à votre connaissance les communications municipales suivantes.

1. Ouverture de la période de l'Avent 2015 – fin des travaux Place des Tilleuls

Contrairement à l'annonce faite un mois plus tôt par le communiqué N° 35, la nocturne du 3 décembre prévue par le GREC sera remplacée par une ouverture dominicale le 13 dans l'après-midi, dans une Grand-Rue parée de ses plus beaux atours. Mais la date initiale du jeudi 3 décembre, à 17h.00 devant l'Office du tourisme, sera conservée par la Municipalité, désireuse qu'elle est d'offrir un « vin chaud de circonstance » à la population à l'occasion de l'illumination de Noël de la Grand-Rue. Une conférence de presse, le même jour à 16h.30, aura lieu pour l'annonce de la fin du chantier de la Place des Tilleuls.

2. Places de stationnement Grand-Rue et Rue du Temple

Interpellée par des habitants et des commerçants, la Municipalité a fixé de nouvelles plages horaires de stationnement à la Grand-Rue. Ces places sont ainsi libres de 12h.00 à 13h.30 et de 19h.00 à 07h.00, ainsi que les dimanches et jours fériés. Du côté de la Route des Quatre-Communes, le nouvel horaire de stationnement (30 minutes et 15 selon les cas) prévu à l'ouverture de l'UAPE n'a pas rencontré le succès escompté. Si les 4 places destinées aux parents d'élèves restent d'une durée d'un quart d'heure, celles au nombre de 13 proches du cimetière, qui étaient « historiquement » à 5 heures (ce qui favorisait le parage de « voitures-ventouse »), passent de 30 minutes à 2 heures, afin d'aller dans le sens d'un stationnement adapté à cet endroit de la Commune. La nouvelle signalisation vient d'être posée.

3. Défibrillateurs

Afin de parer à toute éventualité au retour de la belle saison et afin de permettre au personnel formé pour la circonstance d'intervenir au plus vite le cas échéant, la Municipalité a décidé l'acquisition de 3 défibrillateurs qui seront posés à 3 endroits-clés de la Commune : au camping, au Port Ouest et un dernier à la Sécurité publique. Formation comprise (forfait pour 20 personnes), l'achat de ces appareils reviendra à Fr. 12'500.—.

4. Application Rolle pour smartphones

Les derniers renseignements obtenus de la société Inedit SA, qui publie la brochure « Rolle et sa région », et qui a installé l'application précitée, font état depuis son introduction en automne 2013 de 406 téléchargements (via iOS de Apple) et de 665 autres par le système Android. Il n'est toutefois pas possible de chiffrer le trafic induit depuis par une comptabilisation du nombre de « clics » mensuels ou annuels. Mais on raconte qu'ils seraient nombreux...

5. Plan de quartier Gare-Nord – Schenk

Au terme de l'audition des opposants, et après une réévaluation tant politique qu'urbainistique du projet de PQ « Gare Nord – Schenk », la Municipalité a décidé de réviser le projet. En conséquence, elle a fixé de nouvelles directives pour le développement de la zone mixte, tendant à une baisse sensible de la capacité d'accueil du quartier ainsi qu'une révision globale des gabarits. Les implications sur l'équilibre financier du projet ont également été évaluées et acceptées par ses développeurs. Dès lors, les architectes mandataires ont repris le projet et élaboré plusieurs variantes d'adaptation possibles de celui-ci, toutes compatibles avec les nouvelles directives imposées par la Municipalité. Celles-ci seront présentées lors d'une séance réservée aux opposants, à laquelle nous vous convions. Elle aura lieu mercredi 16 décembre prochain, à 18h.30 à la Salle du Conseil au Château.

6. Horaires de fin d'année – dépôt des listes électorales

Les bureaux de l'administration communale seront fermés du 24 décembre à 11h.30 jusqu'au lundi 4 janvier à 08h.00. C'est l'occasion de vous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année et de rappeler, « accessoirement », que du 4 au 11 janvier à 12h.00 précises, les listes de candidats pour les élections communales 2016, à la Municipalité et au Conseil communal, devront être déposées au greffe municipal selon l'arrêté de convocation du Conseil d'Etat du 7 octobre 2015. La numérotation des listes électorales, par tirage au sort, sera effectuée par Madame la Présidente du Conseil communal, lundi 11 janvier à 12h.00.

Bonne et heureuse année 2016 !

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


Jean-Noël Goël



Le Secrétaire


Pascal Petter